

Séance du 23 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-trois mars à 9h30, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi.

Date de convocation : le 16 mars 2021

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Présents
31	31	27

**Objet de la délibération : AFFECTATION DE RÉSULTAT
 CONSTATÉ AU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DU
 BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

21-03-23/08

Conseillers à voix délibérative :

M. PALMIERI	Présents : M. GARRON- Président
M. FABRE	Maire de La Farlède – 1 ^{er} Vice-Président
M. GERARDIN	Maire de Solliès-Toucas – 3 ^e Vice-Président
M. VITRANT	Maire de Solliès-Ville – 4 ^e Vice-Président
Mme XICLUNA	Conseiller communautaire – commune de Belgentier
Mme MARTINEZ	Conseillère communautaire – commune de Belgentier
M. MATTEODO	Conseillère communautaire – commune de Solliès-Toucas
Mme DRELON	Conseiller communautaire – commune de Solliès-Toucas
M. JAULT	Conseillère communautaire – commune de Solliès-Toucas
M. CALONGE	Conseiller communautaire – commune de Solliès-Toucas
Mme RAVINAL	Conseillère communautaire – commune de Solliès-Pont
M. COIQAULT	Conseiller communautaire – commune de Solliès-Pont
Mme SMADJA	Conseillère communautaire – commune de Solliès-Pont
Mme FOUCOU	Conseiller communautaire – commune de Solliès-Pont
M. LAURERI	Conseillère communautaire – commune de Solliès-Pont
Mme DELGADO	Conseiller communautaire – commune de Solliès-Pont
M. BOUBEKER	Conseillère communautaire – commune de Solliès-Pont
Mme BELTRA	Conseiller communautaire – commune de Solliès-Pont
M. DUPONT	Conseillère communautaire – commune de Solliès-Pont
Mme VINCENTS	Conseiller communautaire – commune de Solliès-Pont
Mme EXCOFFON-JOLLY	Conseillère communautaire – commune de La Farlède
M. GENSOLLEN	Conseiller communautaire – commune de La Farlède
M. EVEN	Conseillère communautaire – commune de La Farlède
Mme MANGOT	Conseiller communautaire – commune de La Farlède
Mme GAMBA	Conseillère communautaire – commune de La Farlède
M. HENRY	Conseiller communautaire – commune de La Farlède

Conseillers ayant donné procuration :

M. AYCARD à Mme XICLUNA
 Mme CORPORANDY-VIALON à M. PALMIERI
 Mme FOUASSE à M. GERARDIN

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire élit M. FABRE secrétaire de séance.

Le Président expose au Conseil Communautaire que la section d'exploitation du budget annexe assainissement non collectif présente pour l'exercice 2020, un déficit de 21 337.96 € et le résultat antérieur reporté est de 27 442.85 € ce qui donne un résultat à affecter de 6 104.89 € qu'il convient d'affecter comme suit :

6 104.89 € sont proposés en report en exploitation au compte R002 "Excédent d'exploitation reporté".

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉLIBÈRE ET DÉCIDE :

pour : 30
contre : 0
abstention : 0

Envoyé en préfecture le 31/03/2021

Reçu en préfecture le 31/03/2021

Affiché le

ID : 083-248300410-20210323-21_03_23_08-DE



- **D’AFFECTER** le résultat constaté de 6 104.89 € au compte administratif 2020 du budget annexe assainissement non collectif sera reporté au compte R002 "Excédent d'exploitation reporté".

- **DIT** que cette affectation apparaîtra au budget annexe assainissement non collectif primitif 2021.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme,

Certifié exécutoire compte tenu de sa
transmission en Préfecture du Var le ...
et de sa publication le ... **26 MARS 2021**

Docteur André GARRON

Président CCVG
Maire de Solliès-Pont



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission, de sa publication ou notification. Il peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyen » accessible sur le site internet www.telerecours.fr.